

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 123

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« des »,

insérer les mots :

« véhicules des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.